

ARRÊTÉ – n° 2015- 00 15 96

en date du 30 SEP. 2015

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aide-soignant de Thouars (79).

**Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

VU le Code de la santé publique,

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de la région Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

VU les propositions de l'Institut de Formation d'Aide-soignant de THOUARS en date du 16 septembre 2015.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil technique de l'Institut de Formation d'Aide-soignant de Thouars est composé des membres suivants :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant, président ;

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Aide-soignant, Mme Claudine CHARBONNEAU, directrice des soins ;

Le conseiller pédagogique régional en soins infirmiers, Mme Catherine ROUAULT ;

Un représentant de l'organisme gestionnaire, ou son représentant :

- Titulaire : M. Christophe MERLET, infirmier au service Allonneau du CH Nord Deux-Sèvres, site de Bressuire ;
- Suppléant : Mme Béatrice LARGEAU, cadre supérieur de santé au CH Nord Deux-Sèvres, site de Parthenay.

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation :

- Titulaire : Mme Andrée GIRARD, cadre de santé à l'IFSI du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres, site de Thouars ;
- Suppléant : Mme Lauriane BERNARD, infirmière FF cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres, site de Thouars ;

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

- Titulaire : Mme Isabelle VINCENT, aide-soignante en service médecine du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres, site de Bressuire;
- Suppléant : Mme Julie MADU, aide-soignante en service de cardiologie du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres, site de Thouars ;

Deux représentants des élèves :

- Titulaires : Mme Julie BOUTIN et Mme Maëva PARREAU,
- Suppléants : Mme Emmanuelle BOUSSION et M. Cyril NOIREAULT.

Le coordonnateur général des soins de l'établissement :

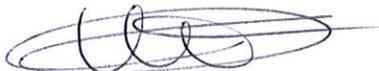
- Titulaire : M. Bruno BONNAIN, directeur de la performance et de l'efficience des organisations, en charge de la Direction des Soins Infirmiers du CHNDS,
- Suppléant : M. Laurent CHARLES, cadre supérieur de santé du CHNDS.

ARTICLE 2 : Un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou à l'égard des tiers à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le directeur de la Stratégie par intérim de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Poitiers,

**Par délégation,
La Directrice Adjointe de la Stratégie,**



Nathalie FOUCHE-CAILBAULT